

N° 384 SGRH/DRHAS/SG

DECISION

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE HASSAN II

- (/u le Dahir N°1.58.008 du 04 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;
(/u le Décret Royal N°513.67 du 09 Moharrem 1388 (08 Avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;
(/u le Décret N° 2.21.179 en date du 20 rajab 1442 (4 mars 2021), portant nomination du Professeur **EL HRAIKI Abdelaziz** en qualité de Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à compter du 4 mars 2021 ;
(/u Décret N° 2-11-681 du 28 Di hija 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de division et des chefs de service au sein des administrations publiques.
(/u la circulaire N°07.2013 en date du 29 Avril 2013 relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilités au sein des établissements publics ;
(/u la décision portant organigramme de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en date du 09 décembre 2010 ;
(/u les nécessités de service.

DECIDE

ARTICLE PREMIER : D'ouvrir l'appel à candidature en interne et en externe au poste de Chef de Division des Ressources Humaines et Affaires Sociales.

ARTICLE DEUX : Sont éligibles au poste de Chef de Division, les cadres remplissant les conditions ci-après :

- Être classé au moins au grade d'Administrateur 2^{ème} Grade, ou d'Ingénieur d'Etat 1^{er} Grade, ou autre grade ayant un indice similaire.
- Disposer, au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 3^{ème} grade ou grade équivalent ;
- Avoir une ancienneté d'au moins quatre ans en qualité de cadre titulaire ou cinq ans pour les cadres contractuels des administrations publiques et collectivités locales ;
- Avoir des connaissances parfaites avec les activités et missions qui incombent au poste à pourvoir.

ARTICLE TROIS : Les qualifications et les compétences requises pour occuper le poste à pourvoir ainsi que les missions attribuées à ce dernier, sont précisées dans la fiche de poste à télécharger sur le site www.iav.ac.ma.


Pr. Abdelaziz EL HRAIKI

③
Directeur de l'Institut Agronomique
et Vétérinaire Hassan II

ARTICLE QUATRE : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature au poste de chef de division des Ressources Humaines et Affaires Sociales ;
- Un curriculum vitae précisant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion du poste concerné en vue de le développer ;
- L'autorisation du supérieur hiérarchique ;
- Pour les fonctionnaires du Département de l'Agriculture, une autorisation émanant de la Direction des Ressources Humaines est exigée.

ARTICLE CINQ : Les dossiers de candidature sont déposés au bureau d'ordre de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, sis Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane Rabat, au plus tard le **17 Mai 2024 à 16h00**.

 Pr. Abdelaziz EL HRAIKI
 ③
Directeur de l'Institut Agronomique
et Vétérinaire Hassan II

22 Avril 2024